

Poster CLP Mentions de danger H - Papier 250 g/m² Plastifié - A3

Référence : A5280027



DESCRIPTION :

- Poster plastifié
- Conforme règlement CLP
- Dimensions : 297 x 420 mm (A3)
- Coloris : Pictogrammes réglementaires
- Matériau : Papier 250 gr, encapsulage brillant
- Fixation : Adhésif double-face fourni
- Usage : Intérieur et extérieur

LES DANGERS PHYSIQUES

H200	Explosif instable.
H201	Explosif : danger d'explosion en masse.
H202	Explosif : danger sérieux de projection.
H203	Explosif : danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection.
H204	Danger d'incendie ou de projection.
H205	Danger d'explosion en masse en cas d'incendie.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H221	Gaz inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H223	Aérosol inflammable.
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H227	Liquide combustible.
H228	Matière solide inflammable.
H229	Récipient sous pression ; peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H230	Peut exploser même en l'absence d'air.
H231	Peut exploser même en l'absence d'air à une pression et / ou une température élevée(s).
H240	Peut exploser en cas d'échauffement.
H241	Peut s'enflammer ou exploser en cas d'échauffement.
H242	Peut s'enflammer en cas d'échauffement.
H250	S'enflamme spontanément au contact de l'air.
H251	Matière auto-échauffante ; peut s'enflammer.
H252	Matière auto-échauffante en grandes quantités ; peut s'enflammer.
H260	Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
H261	Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables.
H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant.
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant.
H272	Peut aggraver un incendie ; comburant.
H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H281	Contient un gaz réfrigéré ; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.

LES DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
H413	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques.
H420	Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère.

SECURINORME

www.securinorme.com/A528-0027

INFORMATION PRODUIT

Poster Plastifié Mention de Danger H - Norme CLP

Assurez la sécurité de vos collaborateurs en entreprise avec notre **Poster Plastifié Mention de Danger H**. Conforme aux normes internationales, il est conçu pour informer efficacement et prévenir les risques chimiques en milieu professionnel.

Application idéale :



www.securinorme.com
 contact@securinorme.com



03 74 09 47 01 (Appel non surtaxé)
 Du lundi au vendredi
 9h - 12h30 / 13h30 - 17h30



23 Rue du Carrousel
 Parc de la Cimaise
 59650 Villeneuve-d'Ascq

- Usage principal 1 : Signaler les zones de stockage de produits chimiques.
- Usage principal 2 : Renforcer les consignes de sécurité et de prévention au sein de l'entreprise.

Caractéristiques principales :

- Type de produit : Poster plastifié.
- Norme(s) : Conforme au règlement CLP (Classification, Étiquetage et Emballage).
- Dimensions disponibles : 297 x 420 mm (Format A3).
- Coloris : Selon les pictogrammes réglementaires.
- Matériau : Papier 250 gr avec encapsulage brillant.
- Fixation : Adhésif double-face fourni pour une installation facile.
- Usage : Intérieur et extérieur.

Avantages du produit :

- **Conformité légale** : Respecte les normes en vigueur pour la sécurité chimique.
- **Installation rapide** : Adhésif puissant pour une fixation solide.
- **Durabilité** : Matériau résistant aux conditions intérieures comme extérieures.

Caractéristiques supplémentaires :

- Matériau robuste résistant aux UV et à l'humidité.
- Dimensions adaptées pour une lisibilité optimale dans toutes les zones de travail.

La signalisation par pictogramme est **obligatoire depuis le 1er Juin 2017**, garantissant l'homogénéité dans la communication sur les dangers chimiques. Chaque panneau informe des risques spécifiques tels que les matières explosives, inflammables ou corrosives, contribuant ainsi à la sécurité au travail.

Pour compléter l'installation de votre signalétique, explorez nos ressources pour étiquettes et identification, [collecte et tri des déchets](#), et [stockage et manutention](#).

Information importante : cet équipement participe à la prévention des risques et doit être choisi en cohérence avec les spécificités de votre site et de votre activité.

Tableau des déclinaisons possibles

Réf. A5280027

